



Numéro spécial

N° 263 – 27 avril
2020

POINT D'ETAPE SUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE TERRAIN

Ce numéro du journal flash fait un point de situation sur la reprise progressive de l'activité à l'Office.

« Depuis le début de l'épidémie, trois grands principes guident notre action :

- la santé et sécurité des personnels, qui demeure ma première priorité ;*
- l'équité entre les personnels de l'ensemble de la communauté de travail, au-delà des statuts ;*
- le rôle central en responsabilité de l'ONF au service de la politique forestière nationale et de ses filières.*

La reprise des chantiers et activités coordonnées est marquée par la progressivité, l'adaptation aux différents contextes et la bienveillance envers les équipes, dans le cadre d'un échange constant avec les représentants du personnel au niveau national et territorial. Je salue l'engagement de l'ensemble du personnel dans ce contexte difficile et je réaffirme que notre priorité demeure la santé et la sécurité de tous. »

Bertrand Munch, Directeur général

Dans ce contexte, le directeur général a, de nouveau, souhaité réunir les représentants du personnel des CSE central et CT central, les 22 et 23 avril pour faire un point sur la reprise d'activité engagée sur le terrain depuis le 14 avril dernier. Le CT a été remplacé par une réunion de travail, certaines organisations syndicales n'ayant pas souhaité participer.

Ces réunions s'inscrivent dans la continuité des échanges périodiques (4 depuis le début de la pandémie) avec les membres du CCHSCT et de la CSSCT, instances nationales dédiées aux questions de santé et de sécurité, ainsi qu'avec les membres du CT central et CSE central.

La concertation sociale se poursuivra dans les jours et semaines à venir sur les modalités de dé confinement, tant au niveau national que local.

CONTEXTE ET CONDITIONS DE LA REPRISE

La filière forêt-bois occupe une place essentielle pour assurer la continuité de la vie du pays (emballages, palettes...), aussi ce redémarrage progressif s'inscrit dans la continuité des déclarations du Président de la République et du Ministère de l'Agriculture.

Les acteurs de notre filière (coopératives, ETF...) signataires d'un guide pour la continuité de l'activité avec le ministère du travail procèdent également au redémarrage progressif de leurs interventions.

La reprise a nécessité la mobilisation et l'engagement des ouvriers, TFT,

encadrants, équipes SST, acheteurs, représentants des personnels, qui ont œuvré collectivement pour mettre en place les conditions indispensables.

La stricte application des fiches santé et sécurité au travail (élaborées à partir des préconisations de la MSA et de l'INRS) s'impose à tous.

9 fiches SST ont été élaborées et partagées avec les représentants du personnel.

Retrouvez l'ensemble des fiches SST [ici](#)

Pour les ouvriers forestiers

S'agissant plus spécifiquement des ouvriers forestiers, l'accord, signé majoritairement le 3 avril, prévoit :

- le maintien de la rémunération à 100% pendant la période d'arrêt des chantiers,
- la prise de congés/repos début avril
- la reprise progressive d'activité.

En l'absence d'accord, les ouvriers forestiers auraient été soumis aux règles du chômage partiel avec une indemnité équivalent à 70% du salaire brut de base.

La Direction générale a aussi transmis des consignes aux encadrants afin qu'ils soient très attentifs aux personnels, qui en raison de contextes personnels difficiles, ne peuvent pas ou ne souhaitent pas reprendre l'activité immédiatement.

BILAN DE LA REPRISE AU 27 AVRIL

Pour bien préparer la reprise progressive au 14 avril, des temps d'échanges se sont déroulés dans les instances territoriales afin d'adapter et préciser les conditions pratiques à mettre en place, dans le strict respect des consignes SST.

- Au cours de la semaine du 14 avril, il y a eu une montée en puissance progressive pour arriver dès la fin de la première semaine à plus de 1 000 ouvriers forestiers en activité. La semaine du 21 avril, on note près de 1300 ouvriers au travail sur des chantiers.
 - Pour identifier les types d'activités concernées par la reprise, les principes ont été les suivants :
 - ⇒ les grands déplacements sont interdits, sauf cas exceptionnels
 - ⇒ les activités présentant les plus grands risques d'accident, notamment dans les régions très impactées par le coronavirus sont à éviter
 - En parallèle, il a été constaté une reprise progressive des activités
- coordonnées des UT : 20% (55 UT) ont repris au moins une activité coordonnée au cours de la semaine du 14 avril, passant à environ un tiers des UT la semaine du 21 avril, soit près de 100 UT.
 - Chaque territoire avance à son rythme. Cela dépend notamment de la capacité des équipes à s'approvisionner en consommables et à faire réparer l'outillage, en raison de la fermeture des fournisseurs habituels.
 - Des commandes très importantes et des mises à disposition de matériel d'hygiène et de santé sont également en cours. Les retours d'expérience permettront d'améliorer les conditions de la reprise au regard des contextes spécifiques.

Matériels de protection commandés à ce jour

26 000

c'est le nombre de flacons de gel hydro-alcoolique **commandés** par l'ONF au niveau national.

18 000 flacons de savons

7 000 jerricans

6 000 boîtes de gants

mais aussi **200 000** masques

